

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Bourg en Bresse publie ci-dessous les données synthétiques en euros relatives à sa situation financière (budget primitif 2019).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate DGCL, communes de 20 000 à moins de 50 000 hab (comptes de gestion 2016)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 236,33	1 237,00
2	Produit des impositions directes/population	606,99	628,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 376,59	1 423,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	414,65	253,00
5	Encours de dette/population	1 018,28	1 109,00
6	DGF/population	178,66	213,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64,00%	60,50%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	98,30%	94,50%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	30,12%	17,80%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	74,00%	77,90%